

AU SUJET DE LA NOUVELLE CONVENTION

L'ADN de septembre indiquait que la nouvelle convention entrerait en vigueur début novembre, au moment de sa signature. Le ministère de la Culture nous a signalé que le Ministre a signé les mandats le 25 octobre et qu'il ne manque plus que l'approbation finale du Conseil du Trésor.

À noter : tant que le SGETQ n'aura pas signé la nouvelle convention, c'est l'ancienne qui continue de s'appliquer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN VUE...

La prochaine assemblée générale aura lieu le **mardi 20 novembre à midi** (salle B-240). Nous comptons sur votre présence!
P.S. Un repas sera servi

ET ÉLECTIONS EN PERSPECTIVE!

Si le **poste de délégué** de votre secteur vous intéresse ou si vous souhaitez **faire partie d'un comité**, assurez-vous que quelqu'un propose votre candidature lors de l'assemblée générale.

Si vous souhaitez vous joindre au **comité exécutif**, il vous faut remplir le bulletin de candidature qui se trouve sur le site du SGETQ et le faire parvenir par fax à André Forté, président d'élection, au 514 598-2149, avant minuit jeudi (demain soir).
<http://www.sgetq.org/Content/Documents/Documents/BulletinElection.pdf>

DES NOUVELLES DE MYRIAM CARON

Au cours de la dernière année, Myriam a fait douze mois de chimio. Ces traitements ont réussi à réduire la tumeur de plus de la moitié. Toutefois, rien n'est encore assuré. Elle continue à espérer être la première personne à guérir de ce type de tumeur au cerveau (gliomatose). Et si jamais vous connaissez quelqu'un qui a connu une telle guérison, faites-le lui savoir, ça l'encouragerait.

Au cours de la dernière année, Myriam a aussi réussi à terminer son film, **Surf Boréal**, à pas de tortue, mais avec bonheur. Comme son imagination déborde tout le temps, elle est aussi en train de nous concocter un concept d'émission.

Elle ne croit pas pouvoir revenir au travail et souhaite à tous une bonne année. Elle précise aussi qu'elle s'ennuie de nous et de sa job. « **Alors n'hésitez pas à m'écrire ou me parler, un petit courriel et hop, un rdv sur skype ou par téléphone. J'ai pas l'air malade et je ne vous ferai pas peur** » a-t-elle ajouté en terminant son message.

Si vous ne savez comment joindre Myriam, contactez Colette McDonald.

LES CONGÉS SOCIAUX, LES CONNAISSEZ-VOUS?

Les congés sociaux sont ceux auxquels ont droit les employés, permanents ou contractuels sans 19,12 %, lors d'un **mariage**, d'un **décès** ou d'un **déménagement**. Ces congés sont régis par la convention collective.

De plus, **l'employé-e dont la présence est requise auprès de sa famille immédiate pour des raisons sérieuses, urgentes et imprévisibles**, et qui ne peut jouir d'un congé en vertu des autres dispositions de la convention, peut obtenir un permis d'absence, sans perte de traitement.

Il est également possible, pour des raisons personnelles non prévues dans la Convention, de **bénéficier d'un maximum de quatre jours de congé, entre le 1^{er} avril et le 31 mars de l'année suivante**. Ces quatre jours, pris au moins une demi-journée à la fois, sont puisés à même la banque de congés-maladie monnayables ou à même la banque de congés-maladie non monnayables. Pour y avoir droit, l'employée doit en faire la demande à son supérieur immédiat.

Par ailleurs, pour un motif jugé valable par la Société qui tient compte des besoins du service, un employé peut obtenir **un congé** (qui peut être partiel) **sans traitement pour une période n'excédant pas 52 semaines**. Il est à noter que ce congé peut être renouvelé.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les pages 58 à 60 de la Convention collective.

« ADOPTEZ UN COUCHE-TARD! »

La CSN mène depuis août une campagne de syndicalisation auprès des 5000 employé-e-s des 550 dépanneurs Couche-Tard du Québec, une entreprise qui a réalisé 457 M \$ de profit en 2011, mais dont les employé-e-s travaillent au salaire minimum et n'ont ni congé de maladie ni protection d'emploi.

Le SGETQ, comme plusieurs syndicats et syndiqué-e-s membres de la CSN, participe à cette campagne et a adopté un *Couche-Tard*.

Les parents adoptifs rendent une visite périodique aux employés des dépanneurs qui leur sont assignés et, avec leur plus beau sourire, ils leur remettent des tracts indiquant... que Couche-Tard ne peut pas leur demander de signer un document de renonciation à leur droit de se syndiquer; que chaque heure supplémentaire après 40 heures de travail dans une semaine doit être payée à temps et demi; que c'est illégal d'enlever sur le chèque de paie la valeur d'un vol effectué dans le dépanneur; etc.

Des événements récents rapportés dans les médias ont montré que la syndicalisation n'est pas la bienvenue chez les dirigeants de Couche-Tard. Mais, il ne faut pas baisser les bras... En octobre, de nouveaux dépanneurs se sont syndiqués et Couche-Tard compte maintenant une centaine de syndiqué-e-s.

La CSN négocie, entre autres, un salaire de 12,80 \$ l'heure, quatre journées de maladie payées par année, des mesures de santé et de sécurité, notamment en ce qui a trait aux risques de hold-up.

Pour en savoir plus
<http://www.csn.qc.ca/web/se-syndiquer/couche-tard>

LA CSN APPUIE GABRIEL NADEAU-DUBOIS

Pour la CSN, la situation dans laquelle se retrouve Gabriel Nadeau-Dubois est quelque peu troublante sur le plan des droits et apparaît inusitée. Jacques Létourneau, son président, craint les pressions indues qui pourraient être exercées sur les porte-parole des organisations si Gabriel Nadeau-Dubois perd sa cause.

Pour en savoir plus
<http://appelatous.org>

Les membres du comité exécutif du SGETQ

Isabelle Valiquette, présidente -- Michèle Gravel, v.-p. application de la convention collective -- Colette McDonald, v.-p. régions -- Denis Ouellette-Roussel, v.-p. vie syndicale -- Michelle Hébert, v.-p. information -- Brigitte Lechasseur, trésorière -- Carmen Sinotte D'Anjou, secrétaire. Christian Mallier et Annick Charette sont agents de griefs.